RESOLVE ENERGY INC.

Discussion et analyse de la gestion

Pour l'année centrée le 28 février 2026

Cette Discussion et Analyse de la Gestion (« MD&A ») propose une discussion et une analyse de la situation financière et des résultats des opérations de ReSolve Energy Inc. afin de permettre à un lecteur d'évaluer les changements importants de la situation financière et des résultats des opérations de la Société au moment et pour l'exercice clos le 28 février 2026, et doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes pour les exercices clos le 28 février, 2026 et 2025 (les « états financiers »). Tous les montants inclus dans ce MD&A sont en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

Les états financiers de ReSolve Energy Inc. (« ReSolve » ou la « Société ») ont été préparés conformément aux Normes internationales de reporting financier (« IFRS ») telles qu'émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La société opère dans un segment défini comme l'unité génératrice de trésorerie, à savoir le Canada.

Ce MD&A a une date d'entrée en vigueur au 18 juin 2026, date à laquelle ce MD&A a été examiné par le Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration.

Des informations supplémentaires concernant la société sont disponibles sur SEDAR à www.sedarplus.com.

Le MD&A est présenté dans les sections suivantes :

Page 1	Déclaration prospective/Safe Harbour et Déclaration de divulgation équitable
Page 2	Perspectives
Page 3	Aperçu de l'entreprise, points forts de l'énergie verte et de l'exploration minière
Page 3	Revue financière : Résultats opérationnels, situation financière, liquidité et ressources en capital
Page 7	Arrangements hors bilan, transactions avec des parties concernées
Page 8	Contrôles et procédures de divulgation et contrôles internes sur la déclaration financière
Page 8	Estimations comptables critiques
Page 10	Changements dans les politiques comptables, adoption de nouvelles normes comptables, récentes déclarations comptables
Page 10	Instruments financiers et autres instruments
Page 12	Passifs contingents, données d'actions en cours, événement ultérieur

DÉCLARATION PROSPECTIVE/SAFE HARBOUR ET DÉCLARATION DE DIVULGATION ÉQUITABLE

Cette MD&A peut contenir certaines déclarations prospectives concernant la performance future des activités de la Société, ses opérations ainsi que sa performance et son état financier, ainsi que les objectifs, stratégies, convictions et intentions de la direction. Ces déclarations prospectives sont basées sur des informations actuellement disponibles pour la Société et celle-ci ne garantit pas que les résultats réels répondront aux attentes de la direction. Les déclarations prospectives incluent des estimations et des déclarations décrivant les plans, objectifs ou buts futurs de la Société, sa capacité à accéder au capital, le développement des technologies d'énergie verte et de biocarburants, la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers, les fluctuations des prix des matières premières, les risques concurrentiels et la dépendance au personnel clé, et incluent des formulations selon lesquelles la Société ou la direction s'attend à ce qu'une condition ou un résultat déclaré se produise. Cette liste n'est pas exhaustive des facteurs pouvant influencer les déclarations prospectives de la société. Les déclarations relatives aux estimations des ressources sont également des déclarations prospectives car elles impliquent des risques et des hypothèses, y compris mais sans s'y limiter des hypothèses concernant les prix futurs des matières premières et l'économie de la production, selon lesquelles les réserves et ressources décrites existent dans les quantités et les niveaux estimés et sont capables d'être extraites économiquement. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des termes tels que « croit », « anticipe », « attend », « estime », « peut », « pourrait », « voudrait », « voudra » ou « planifie ». Toute information prospective est intrinsèquement incertaine et soumise à des risques, des incertitudes et à une variété d'hypothèses pour faire face aux événements et conditions futurs. Ces facteurs et d'autres doivent être pris en compte avec soin et les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives de la société. La société ne s'engage pas à mettre à jour toute déclaration prospective qui pourrait être faite de temps à autre par la société ou en son nom, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les évaluations préliminaires contenues dans le rapport technique mentionné dans ce MD&A, ainsi que les estimations qu'il contient à ce jour, sont de nature préliminaire et reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont chacune d'elles, si elle est incorrecte, pourrait modifier de manière significative le résultat projeté. Bien que la société estime que les attentes exprimées par les déclarations prospectives reposent sur les informations disponibles à la date de la publication de ces déclarations, rien ne peut être garanti que ces attentes s'avéreront exactes. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, qu'elles soient écrites ou oralement attribuables à la Société ou aux personnes agissant en son nom, sont expressément qualifiées dans leur intégralité par ces déclarations d'avertissement.

PERSPECTIVES

En octobre 2025, la société a finalisé une opération de prise de contrôle inversée (le « RTO ») comme suit :

- QNB Metals Inc. (« QNB ») a été identifiée comme l'acquéreur légal / acquériat comptable et a changé son nom pour *ReSolve Energy Inc (*la « Société »). La fin de l'exercice a également été modifiée au 28 février, conformément à la fin de l'exercice financier de *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne entreprise privée*).
- *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*) a été identifiée comme acquéreur comptable, ses anciens actionnaires ayant pris le contrôle de l'émetteur résultant, changé de nom pour ReSolve *Energy Holdings Inc*. et devenant une filiale à 100 % de la Société.
- L'ancienne coentreprise entre QNB et *ReSolve Energy Inc*. (*société privée*) a été dissoute, et *ReSolve Hydrogen Inc*. est devenue une filiale à 100 % de *ReSolve Energy Holdings Inc*.

La Corporation, après la RTO, fait avancer ses technologies d'énergie verte en instance de brevet disruptive, incluant des démonstrations continues comme dernière étape vers sa première usine de bioraffinerie commerciale.

L'équipe de direction fait avancer la stratégie de référence pour la mise en œuvre de nos technologies. Plusieurs sites répondant aux besoins de la première centrale commerciale ont été étudiés, notamment l'achat et la vente possible de centrales de cogénération opérationnelles existantes afin de réduire les coûts et d'accélérer le calendrier de production. Les sites ciblés sont situés dans la vallée inférieure du Saint-Laurent au Québec, très prisée, et comprennent des terrains et des bâtiments avec un zonage municipal approprié, des infrastructures existantes pour l'acheminement des matériaux depuis les zones de stockage, certains équipements pouvant être utilisés dans l'usine commerciale, l'accès aux chemins de fer, l'accès aux ports maritimes, ainsi que les services publics et contrats en place.

La Corporation a soumis de nouvelles demandes de subventions gouvernementales provinciales et fédérales en novembre 2025 pour financer jusqu'à 75 % des coûts totaux d'équipement et de main-d'œuvre afin de finaliser la démonstration continue de la technologie brevetée de la Corporation. ReSolve Energy Inc. (*ancienne société privée*) avait auparavant été approuvée pour une subvention importante provenant des mêmes programmes de subventions provinciaux. La direction continue de traiter les petites questions de suivi découlant des procédures finales de diligence raisonnable liées aux demandes de subvention provinciales et fédérales, pour lesquelles la direction estime que des approbations seront à venir.

La société a pris des engagements d'approvisionnement et d'installation, avec des dépenses prépayées de 1 550 000 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, pour l'installation et l'intégration des équipements pilotes existants déjà installés à l'usine pilote de Lac Megantic de la Corporation. Ces paiements anticipés, à considérer comme des jalons accomplis, concernent principalement la conception des procédés, les engagements d'achat d'équipements et les services d'installation afin de réduire les risques dans l'exécution et d'accélérer la validation technologique. Les fonds ont été utilisés à partir du financement de 2 500 000 $ pour les recettes d'abonnement, comme condition de la clôture du RTO.

En juin 2026, la société a déposé une demande de cotation sur l'OTCQB Venture Market (« OTCQB »), une plateforme de négociation américaine exploitée par OTC Markets Group Inc. La société a engagé un courtier américain pour parrainer la demande et a finalisé la préparation et le dépôt du formulaire 211 auprès de la Financial Industry Regulatory Authority (« FINRA ») en soutien au processus de devis OTCQB. La Société estime qu'une cotation OTCQB, si elle est approuvée, pourrait accroître la visibilité de la Société sur les marchés financiers américains, améliorer l'accès des investisseurs américains et potentiellement accroître la liquidité de trading des actions ordinaires de la Société.

Les travaux de terrain sur l'exploration de l'hydrogène chez *ReSolve Hydrogen Inc*. devraient commencer au calendrier 2026 sur ses concessions au Québec et en Ontario. Des travaux d'exploration sur le terrain ou une éventuelle vente/cession du *projet de sel de Kingsville* sont également attendus au calendrier 2026.

APERÇU DE L'ENTREPRISE

ReSolve Energy Inc. (la « Société » ou « ReSolve ») a été initialement constituée sous le nom de QNB Metals Inc. en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Canada le 19 octobre 2020.

La société se concentre sur le développement et la commercialisation de ses technologies d'énergie verte et de biocarburants, ainsi que sur l'exploration et le développement minéraux, ainsi que sur l'exploration des ressources naturelles d'hydrogène. La société a conçu une technologie propriétaire d'hydrolyse acide en instance de brevet capable de convertir la biomasse résiduelle — y compris l'écorce, le bois de démolition et les boues de papier — en trois produits d'énergie renouvelable complémentaires : de l'éthanol de seconde génération, des granulés de lignine de qualité industrielle et l'électricité générée via la cogénération intégrée de la biomasse.

La Société, par l'intermédiaire *de ReSolve Hydrogen Inc*., détient également un projet de concession foncière comprenant 119 concessions d'exploration minière couvrant 6 613 hectares (66 km2) au Québec et d'autres concessions en Ontario. Le forfait foncier du Québec est éligible aux incitations d'exploration super transitoires du Québec.

La société possède également le *Kingsville Salt Project*, un projet d'exploration situé dans la région de Kingsville, sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse. Le projet est étudié pour la présence d'un réservoir naturel et des occurrences de sel pour capturer et stocker le gaz de carbone pour les opérations industrielles.

POINTS FORTS DE L'ÉNERGIE VERTE ET DE L'EXPLORATION DES MINÉRAUX

ReSolve a conclu des engagements d'approvisionnement et d'installation et a versé des dépôts sur l'équipement de démonstration continu requis à installer et à intégrer avec l'équipement pilote existant déjà installé à l'usine de Lac Megantic de la Corporation.

La Corporation a soumis en novembre 2025 de nouvelles demandes pour certaines subventions gouvernementales provinciales et fédérales afin de financer jusqu'à 75 % des coûts totaux d'équipement et de main-d'œuvre afin de finaliser la démonstration continue de la technologie brevetée de la Corporation. Il est noté que *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*) avait déjà été approuvée pour une subvention substantielle du même programme provincial de subventions. On s'attend à ce que de telles subventions soient approuvées dans un avenir proche.

La Corporation n'a mené aucune activité d'exploration sur son *projet de sel de Kingsville* au cours de l'année.

REVUE FINANCIÈRE

Les états financiers, y compris les comparatives, ont été préparés en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à une entreprise en activité. La société est en phase de développement et n'a pas encore généré de revenus opérationnels significatifs. La société a subi des pertes récurrentes et dépend de l'obtention de financements supplémentaires pour financer ses opérations, le développement technologique et la commercialisation. La direction poursuit activement des financements par actions, des partenariats stratégiques et des opportunités de financement gouvernemental. Au cours de l'année, la société a soumis des demandes de subvention provinciales et fédérales visant à financer jusqu'à 75 % des coûts d'équipement et de main-d'œuvre nécessaires pour compléter la démonstration continue de sa technologie brevetée. *ReSolve Energy Inc. (l'ancienne société privée)* avait auparavant été approuvée pour un financement important dans le cadre de l'un des mêmes programmes de subventions. À la date de ces états financiers, la direction traite des questions finales de diligence raisonnable liées aux demandes de subvention provinciales et fédérales, pour lesquelles la direction estime que des approbations seront à venir. La société est soumise à des risques et des défis similaires à ceux des entreprises dans le développement des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans l'exploration et le développement minéraux. En raison de ces risques, des incertitudes importantes soulèvent un doute important sur la capacité de la société à continuer de fonctionner. Il n'y a aucune garantie

que les initiatives de financement de la société continueront de réussir et ces états financiers ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et passifs ainsi que les dépenses déclarées et les états de classification de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de l'entreprise en cours était inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Cette section aborde les changements significatifs des états de situation financière, des états de variation des capitaux propres des actionnaires, des états de perte, des pertes et déficits globales, ainsi que des états des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 28 février 2026.

INFORMATIONS ANNUELLES SÉLECTIONNÉES

Pour les exercices clos le 28 février,	**2026**	2025	2024
Autres revenus	**27,311**	151,376	106,616
Résultat (perte) et résultat global (perte)	**($3,764,574)**	$546,224	($439,529)
Bénéfice (perte) par action	**($0.12)**	$0.02	($0.02)
Actifs totaux	**$2,173,867**	$859,082	$265,896
Total des passifs à long terme	**Néant**	Néant	Néant

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	F2026				F2025			
	Q4	**T3**	**Q2**	**Q1**	Q4	T3	Q2	Q1
États des résultats (pertes) : résultat global (perte)								
Autres revenus	**-**	**-**	**-**	**27,311**	94,039	25,303	32,035	-
Frais d'exploitation	**373,627**	**126,232**	**74,673**	**110,380**	216,870	55,603	2,699	31,784
Frais d'inscription	**-**	**2,455,169**	**-**	**-**	-	-	-	-
Intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc.	**-**	**451,804**	**-**	**-**	(901,804)	-	-	-
Annulation de titres négociables	**-**	**180,000**	**-**	**-**	-	-	-	-
Évaluation à la valeur de marché des titres négociables	**-**	**-**	**-**	**20,000**	200,000	-	-	-
Résultat (perte) et résultat global (perte)	**(366,497)**	**(3,220,335)**	**(74,673)**	**(103,069)**	578,973	(30,301)	29,336	(31,784)
Résultat (perte) par action – de base et dilué	**(0.01)**	**(0.11)**	**(0.00)**	**(0.00)**	0.03	(0.00)	0.00	(0.00)

La perte importante du troisième trimestre 2026 concerne principalement la reconnaissance des frais de mise en bourse non monards liés au RTO.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2026

En octobre 2025, comme condition de la fermeture du RTO, la Corporation a finalisé un financement par placement privé par souscription de 2 500 000 $ de recettes brutes. Les reçus de souscription ont été automatiquement convertis à la clôture de la transaction de la RTC en 10 000 000 d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,25 $ par action.

En octobre 2025, la société a finalisé une opération de prise de contrôle inversée (le « RTO »). La Corporation, après la RTO, fait avancer ses technologies d'énergie verte en instance de brevet disruptive, incluant des démonstrations continues comme dernière étape vers sa première usine de bioraffinerie commerciale.

En octobre 2025, la société a pris des engagements d'approvisionnement et d'installation, avec des frais prépayés de 1 550 000 $, pour l'installation et l'intégration des équipements pilotes existants déjà installés à l'usine pilote de Lac Mégantic de la Corporation. Ces paiements anticipés, à considérer comme des jalons accomplis, concernent principalement la conception des procédés, les engagements d'achat d'équipements et les services d'installation afin de réduire les risques dans l'exécution et d'accélérer la validation technologique.

À partir de novembre 2025, la Corporation a soumis de nouvelles demandes de subventions gouvernementales provinciales et fédérales au cours de l'exercice clos le 28 février 2026 afin de financer jusqu'à 75 % des coûts totaux d'équipement et de main-d'œuvre afin de finaliser la démonstration continue de la technologie brevetée de la Corporation. ReSolve Energy Inc. (*ancienne société privée*) avait auparavant été approuvée pour une subvention importante provenant des mêmes programmes de subventions provinciaux. La direction aborde les questions finales de diligence raisonnable liées aux demandes de subvention provinciales et fédérales, pour lesquelles la direction estime que des approbations seront à venir. *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée*) avait déjà été approuvée pour environ 9 millions de dollars de financement dans le cadre du même programme provincial, et la direction s'attend à ce que les nouvelles demandes soient approuvées à court terme.

Au quatrième trimestre 2026, la société a accordé un total de 1 605 000 options d'achat d'actions incitatives à un prix d'exercice de 0,20 $ par option. Un total de 1 355 000 options d'achat d'actions ont été accordées à des dirigeants, administrateurs et consultants, et 250 000 à un employé.

La Corporation n'a mené aucune activité d'exploration dans le RHI au cours de l'exercice clos le 28 février 2026.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Cette section doit être lue conjointement avec les États de Perte, de Pertes Globales et de Déficit pour l'exercice clos le 28 février 2026 ainsi que les notes correspondantes.

La société a déclaré une perte et une perte globale de 3 764 574 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, comparé à 546 224 $ de revenus et de revenus globaux pour l'exercice clos le 28 février 2025. Cette augmentation est principalement due à des dépenses spécifiques aux RTO, notamment la dépense de cotation (non monétaire) de 2 455 169 $ (28 février 2025 : $Nil) et la dissolution de l'ancienne coentreprise liée à ReSolve Hydrogen Inc., entraînant une réduction de l'intérêt dans ReSolve Hydrogen Inc. de 451 804 $ et l'annulation de titres négociables de 180 000 $ (28 février 2025 : $Nil) ainsi que des pertes associées à la valeur marchande de 20 000 $ (28 février, 2025 : 200 000 $).

Les subventions gouvernementales ont été $Nil pour l'exercice clos le 28 février 2026, contre 75 375 $ pour l'exercice clos le 28 février 2025. Le revenu locatif s'élevait à 27 311 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026 et correspond au sous-bail mensuel d'une partie de l'usine de Lac Megantic, contre 76 001 $ pour l'exercice clos le 28 février 2025.

Les salaires et avantages sociaux s'élevaient à 124 623 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, contre 70 066 $ pour l'exercice clos le 28 février 2025, ce qui reflète une augmentation générale de l'activité. L'amortissement - biens, installations et équipements - était de 41 450 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, contre 51 820 $ pour l'exercice clos le 28 février 2025. Le loyer et les charges sur le bail mensuel de l'usine de Lac Megantic s'élevaient à 84 946 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, contre 74 531 $ pour l'exercice clos le 28 février 2025. Les frais de gestion s'élevaient à 91 667 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, contre $Nil pour l'exercice clos le 28 février 2025, reflétant l'engagement de la nouvelle direction après le RTO. Les frais généraux et administratifs s'élevaient à 17 672 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, contre 5 586 $ pour l'exercice clos le 28 février 2025. Les frais juridiques et d'audit s'élevaient à 69 365 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026, contre 2 980 $ pour l'exercice clos le 28 février 2025, principalement liés à divers frais juridiques, d'audit et de révision liés aux *premiers états financiers audités de Resolve Energy Inc. (anciennement société privée)* et à l'examen des états financiers intermédiaires requis dans le cadre du processus de cotation.

Les actions ordinaires de QNB, initialement rapportées par *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée)* comme des titres négociables à une juste valeur de 400 000 $ dans le Statement of Financial Position, ont déclaré des pertes de marque par rapport au marché de 200 000 $ au 28 février 2025 et de 20 000 $ au 28 février 2026. Le solde de 180 000 $ a été déclaré comme l'annulation de titres négociables sur les états de résultat (perte), de revenu global (perte) et de déficit. La valeur comptable de l'intérêt dans *ReSolve Hydrogen Inc*., de 451 804 $, a été enregistrée au 28 février 2026 et indiquée sur les états de résultat (perte), de revenu global (perte) et de déficit. Le transfert de la propriété intellectuelle sur l'hydrogène

et des revendications foncières a été déclaré comme un gain de vente de 901 804 $ au 28 février 2025 selon les états de revenus (pertes), de revenus globaux (pertes) et de déficit.

SITUATION FINANCIÈRE

Cette section doit être lue conjointement avec les états de situation financière et les états de variation des capitaux propres des actionnaires au 28 février 2026 ainsi que les notes correspondantes.

Actifs
Les actifs courants s'élevaient à 1 978 229 $ au 28 février 2026, contre $Nil au 28 février 2025. La trésorerie en banque était de 386 764 $ au 28 février 2026, contre un découvert de 8 123 $ au 28 février 2025. Les dépenses prépayées s'élevaient à 1 550 000 $ au 28 février 2026, contre $Nil au 28 février 2025, représentant les engagements d'approvisionnement et d'installation pour les équipements nécessaires à installer et à intégrer avec les équipements pilotes existants à l'usine de Lac Megantic de la Corporation. Les taxes de vente récupérables étaient de 41 465 $ au 28 février 2026, contre 373 $ de taxes de vente à payer au 28 février 2025. Les biens, équipements et équipements sont tombés à 165 828 $ au 28 février 2026, contre 207 278 $ au 28 février 2025 en raison de la dépréciation sur l'année. La propriété intellectuelle était de 29 810 $ au 28 février 2026 contre $Nil au 28 février 2025, ce qui reflète la capitalisation des coûts liés au dépôt de la documentation technique des brevets pour une technologie propriétaire. L'intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc. était $Nil au 28 février 2026, contre 451 804 $ au 28 février 2025, et les valeurs mobilières sur le marché étaient $Nil au 28 février 2026, contre 200 000 $ au 28 février 2025, ce qui reflète la dissolution de la coentreprise entre QNB et *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*) à l'achèvement du RTO.

Passifs
Les passifs étaient de 215 353 $ au 28 février 2026 (28 février 2025 : 50 568 $) et comprenaient les comptes fournisseurs dus sur le cours normal de 136 384 $ (28 février 2025 : 34 678 $), les passifs accumulés de 72 637 $ (28 février 2025 : $Nil) ainsi que les charges sur la paie et les salaires à payer de 6 332 $ (28 février 2025 : 7 394 $).

Capitaux propres des actionnaires
Les capitaux propres des actionnaires étaient de 1 958 514 $ au 28 février 2026, contre 808 514 $ au 28 février 2025.

Les capitaux propres des actionnaires ont augmenté grâce à la comptabilité non liquide des RTO, incluant la poursuite des anciens instruments de fonds propres de QNB de 334 106 $ en réserve de warrants et 214 736 $ en rémunération basée sur les actions, 2 550 376 $ en réorganisation du déficit compensés par 939 833 $ en réorganisation du capital social et la réorganisation du capital social de 295 784 $.

Les capitaux propres des actionnaires ont diminué par la perte et la perte globale de 3 764 574 $, incluant les transactions non liquides de la RTO d'une dépense de cotation de 2 455 169 $, une réduction de 451 804 $ lors de la dissolution de la coentreprise Resolve Hydrogen Inc. et une réduction de 180 000 $ lors de l'annulation des actions QNB déjà émises et des pertes de 20 000 $ en valeur de marché.

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Cette section doit être lue conjointement avec les états de situation financière du 28 février 2026 et les notes correspondantes qui y sont inscrites.

Le ratio de fonds de roulement au 28 février 2026 était de 9,19 : 1 contre un déficit de fonds de roulement de 50 568 $ au 28 février 2025. Au 28 février 2026, la société détenait un liquidité de 386 764 $ (28 février 2025 : découvert de 8 123 $), des frais prépayés de 1 550 000 $ (28 février 2025 : $Nil) et des taxes de vente récupérables de 41 465 $ (28 février 2025 : 373 $ de taxes de vente à payer). Les passifs courants au 28 février 2026 comprenaient les comptes fournisseurs exigibles sur le cours normal de 136 384 $ (28 février 2025 : 34 678 $), les passifs accumulés de 72 637 $ (28 février 2025 : $Nil) ainsi que les charges de paie et de salaire à payer de 6 332 $ (28 février 2025 : 7 394 $).

La Société gère le capital, basé sur sa trésorerie, ses équivalents et son fonds de roulement en cours, dans le but de garantir la capacité de la Société à continuer en activité, de maximiser les fonds investis dans ses initiatives stratégiques et d'envisager des financements supplémentaires qui minimisent la dilution des actionnaires. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 28 février 2026.

La structure du capital de la société reflète une entreprise concentrée sur ses initiatives stratégiques par le financement d'opportunités de croissance internes et externes, comportant des risques importants qui peuvent ne pas être suffisamment atténués, même avec une combinaison d'évaluation rigoureuse, d'expérience et de connaissances.

La société gère le capital proportionnellement au risque et gère ses projets minéraux ainsi que sa structure de capital en fonction des conditions économiques ainsi que des prix et tendances des matières premières en vigueur. La société s'appuie sur des financements en capitaux propres pour maintenir une liquidité adéquate afin de soutenir ses initiatives stratégiques et ses engagements en fonds de roulement. ReSolve n'a pas généré de revenus significatifs à ce jour. En conséquence, les informations les plus significatives concernant la situation financière de la société concernent sa situation de liquidité et de solvabilité. La société collecte des fonds pour ses opérations principalement par l'émission d'actions ordinaires.

La Société estime disposer d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles ainsi qu'aux coûts et dépenses d'exploitation actuellement prévus pour l'avancement de ses initiatives stratégiques. La Corporation a l'intention de faire avancer stratégiquement ses projets miniers par le biais de programmes d'exploration supplémentaires. ReSolve prévoit de solliciter des ressources en capital supplémentaires, lorsque nécessaire, auprès de financements en capitaux propres, y compris les flux directs, selon les conditions du marché. Bien que la Société ait réussi par le passé à lever des fonds, rien ne peut garantir que tout financement nécessaire à l'avenir lui sera disponible et, si tel financement est disponible, qu'il sera offert à des conditions raisonnables. Dans l'éventualité où la société ne parviendra pas à lever de tels fonds, elle pourrait ne plus pouvoir continuer à fonctionner. ReSolve n'a aucun engagement matériel ni obligation contractuelle concernant l'avancement de ses initiatives stratégiques au-delà de celles considérées comme faisant partie d'une activité normale.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La société n'a aucun arrangement hors bilan.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES ASSOCIÉES

La Société a versé des honoraires de 50 000 $, pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil) à un dirigeant actuel pour les services de Président et de Directeur Général fournis à la Société dans le cadre d'un accord de consultation en cours débutant le 1er novembre 2025. La société a versé des honoraires de 41 667 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil) à un dirigeant actuel pour les services de directeur financier fournis à la société dans le cadre d'un contrat de consultation en cours débutant le 1er novembre 2025. La société a versé des honoraires de 107 558 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : 68 080 $) à un employé dans le cadre d'un contrat de travail en cours.

Un total de 1 355 000 options d'achat d'actions, avec acquisition immédiate, ont été accordées à des dirigeants, administrateurs et consultants, pour une valeur juste estimée à 255 189 $ au cours de l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil). Un total de 250 000 options d'achat d'actions, avec une acquisition sur trois ans, ont été accordées à un employé dont la juste valeur est estimée à 47 083 $, à reconnaître sur la période d'acquisition de l'année se terminant le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil).

Des dépenses prépayées de 1 550 000 $ (28 février 2025 : $Nil) ont été versées à une société dans laquelle un actionnaire de la société détient une participation. Cette entreprise a précédemment installé et fourni un soutien mécanique et

technique continu pour les essais pilotes réalisés à Lac-Mégantic, Québec (voir Note 11). Un montant de 7 042 $ (28 février 2025 : 6 454 $) lié au remboursement des frais est dû à un dirigeant actuel de la Société.

Ces transactions, conclues dans le cours normal des opérations, sont mesurées au montant de l'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties concernées. Sauf indication contraire, aucune des transactions n'incorporait de conditions générales particulières et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en espèces.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION ET CONTRÔLE INTERNE DE LA DÉCLARATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de divulgation

Les contrôles et procédures de divulgation (« DC&P ») sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les informations à divulguer par la Société dans ses dépôts annuels, ses dépôts provisoires et autres rapports déposés ou soumis en vertu de la législation sur les valeurs mobilières sont enregistrées, traitées, résumées et rapportées dans les délais spécifiés par la législation applicable sur les valeurs mobilières. DC&P est également conçu pour fournir une assurance raisonnable que des informations importantes relatives à la Société sont accumulées et communiquées à la direction, y compris le directeur général (« PDG ») et le directeur financier (« CFO »), selon le cas, afin de permettre des décisions rapides concernant la divulgation publique requise. Au 28 février 2026, le PDG et le directeur financier de la Société ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision des contrôles et procédures de divulgation afin de fournir une garantie raisonnable que des informations importantes relatives à la Société leur sont communiquées et que les informations requises pour la Société dans ses dépôts annuels, ses dépôts provisoires et autres rapports déposés ou soumis en vertu de la législation sur les valeurs mobilières sont enregistrées, traité, résumé et rapporté dans les délais prescrits par la législation applicable sur les valeurs mobilières.

Contrôle interne de la déclaration financière

Le PDG et le directeur financier sont responsables d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat sur les rapports financiers (« ICFR »). L'ICFR est un processus conçu par, ou sous la supervision de, le PDG et le CFO afin d'assurer une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de reporting externe, conformément aux normes comptables IFRS telles qu'émises par l'International Accounting Standards Board. Au 28 février 2026, le PDG et le directeur financier de la société ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision un contrôle interne adéquat sur les rapports financiers afin d'assurer une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers conformément aux normes comptables IFRS. En raison de ses limitations inhérentes, l'ICFR peut ne pas prévenir ou détecter toutes les fausses déclarations en temps opportun. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation et la présentation des états financiers. Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne de la société sur la présentation financière au cours de l'exercice clos le 28 février 2026 qui ait eu un impact significatif, ou soit raisonnablement susceptible d'affecter de manière significative, le contrôle interne de la société sur la présentation des rapports financiers.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les politiques comptables importantes de ReSolve sont résumées dans la note 3 des états financiers pour l'exercice clos le 28 février 2026. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses sur les événements futurs qui affectent les montants déclarés des actifs, des passifs et la divulgation des actifs et passifs contingents à la date des états financiers ainsi que les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de l'exercice de rapport. Les domaines importants nécessitant l'utilisation d'estimations de gestion incluent, sans s'y limiter, la détermination de la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation, l'évaluation des transactions de rémunération basées sur actions, l'évaluation des bons d'achat émis sur des financements, les actifs et passifs d'impôt différé, ainsi que les passifs et situations contingentes accumulés. Les estimations et hypothèses sont régulièrement

évaluées et sont basées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances. Cependant, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les domaines impliquant des estimations effectuées dans le processus d'application des politiques comptables de la société qui ont un impact significatif sur les montants reconnus dans les états financiers.

Prise de contrôle inversée
Des estimations et jugements importants ont été nécessaires pour rendre compte de la transaction de prise de contrôle inversée réalisée au cours de l'année. Comme la société mère légale a été jugée non commerciale, la transaction a été prise en compte comme une acquisition d'actifs et une transaction de paiement basée sur des actions selon les IFRS 2. Les estimations essentielles comprenaient la détermination de la juste valeur de la contrepartie réputée transférée et l'évaluation des actifs nets identifiables acquis pour calculer la dépense de mise en bourse résultante. Des modifications de ces hypothèses sous-jacentes et estimations d'évaluation pourraient avoir un impact significatif sur la charge de listage reconnue dans les états consolidés des pertes et des pertes globales, ainsi que sur le déficit dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Paiements basés sur des actions
La direction mesure la juste valeur des options d'achat d'actions accordées en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La juste valeur des options d'achat d'actions utilisant les modèles d'évaluation n'est qu'une estimation de leur valeur potentielle et nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses.

Dépenses d'exploration et d'évaluation
L'application de la politique comptable de la société pour les dépenses d'exploration et d'évaluation nécessite un jugement pour déterminer s'il est probable que les bénéfices économiques futurs proviennent soit de l'exploitation ou de la vente future de la propriété, soit lorsque les activités d'exploration ne sont pas suffisamment avancées pour soutenir une évaluation des ressources. La détermination est un processus d'estimation qui nécessite des degrés variables d'incertitude et ces estimations impactent directement le report des dépenses d'exploration et d'évaluation.

Affaiblissement des actifs à longue durée
Les montants comptables des actifs d'exploration et d'évaluation sont examinés pour détecter des dépréciations si les événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être récupérable. En cas d'indicateurs d'altération apparente, un exercice est entrepris pour déterminer si la valeur comptable dépasse leur montant récupérable. Cet examen est effectué au cas par cas. L'évaluation nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses telles que, sans s'y limiter, les prix à long terme des matières premières, les besoins futurs en capital, les estimations des ressources et le potentiel d'exploration. Il est possible que la juste valeur réelle soit significativement différente de ces hypothèses, et que les changements de ces hypothèses affectent le montant récupérable des actifs d'exploration et d'évaluation.

Dispositions de désarmement et de restauration
La société enregistre la juste valeur des coûts estimés des obligations légales et constructives nécessaires pour restaurer les sites d'exploitation au cours de l'année où l'obligation est contractée. La nature de ces activités de restauration comprend le démantèlement et le démantèlement des structures, la réhabilitation des mines et des barrages de résidus, le démantèlement des installations opérationnelles, la fermeture des usines et des sites de déchets, ainsi que la restauration, la réhabilitation et la revégétalisation des zones affectées. La juste valeur estimée d'un passif, ainsi que l'augmentation correspondante du bien lié, sont déclarées l'année où elle est engagée et lorsqu'une estimation raisonnable de la juste valeur peut être faite. La juste valeur est le montant auquel cette dette pourrait être réglée dans une transaction courante entre parties consentantes, c'est-à-dire autre que dans une transaction forcée ou de liquidation et, en l'absence de transactions de marché observables, est déterminée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus. La société réaffecte ensuite le coût par rapport aux dépenses selon

une méthode systématique et rationnelle sur sa durée de vie utile et enregistre l'accumulation de la dette en tant que charge dans l'état des pertes, des pertes globales et du déficit. Comme la société n'a pas encore commencé la construction et le développement de ses technologies d'énergie verte, de biocarburants et d'exploitation minière, elle ne dispose d'aucune disposition pour les coûts de désarmement ou de restauration.

Passifs conditionnels
Les passifs contingents ne sont pas identifiés dans les états financiers sauf si cela est estimé et probable, et sont divulgués dans des notes aux états financiers, sauf si leur occurrence est éloignée. Par leur nature, les responsabilités contingentes ne seront résolues que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne se produisent pas. L'évaluation des contingences implique intrinsèquement l'exercice d'un jugement significatif et des estimations des conséquences des événements futurs.

CHANGEMENTS DANS LES POLITIQUES COMPTABLES / ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Il n'y a eu aucun changement dans les politiques comptables au cours de l'année.

Nouvelles politiques comptables pas encore adoptées
La Société n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes en vigueur pour les exercices comptables débutant à partir du 1er mars 2025 ou au-delà. Les nouvelles normes et les normes modifiées ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Société, sauf pour les normes ci-dessous.

Les modifications aux IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Les divulgations*, en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2026 ou après, introduisent des clarifications relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers ainsi qu'à des exigences accrues en matière de divulgation. La société évalue actuellement l'impact de ces amendements sur ses états financiers et ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces amendements ait un impact significatif.

IFRS 18 : *Présentation et divulgation dans les états financiers* vise à améliorer la cohérence et la clarté de la présentation et des divulgations des états financiers en fournissant des directives mises à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principaux changements incluent des exigences renforcées pour la présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que des divulgations supplémentaires pour améliorer la transparence et la comparabilité. L'IFRS 18 est en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2027. La société évalue actuellement l'impact sur ses états financiers.

La direction prévoit que toutes les déclarations seront adoptées dans la politique comptable de la société pour la première année à partir de la date d'entrée en vigueur de chaque prononcement. Des informations sur de nouvelles normes, amendements et interprétations ont été publiés mais ne devraient pas avoir un impact significatif sur les états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

Les objectifs de gestion des risques financiers de la Société sont de garantir que les résultats des activités impliquant des éléments de risque soient cohérents avec les objectifs et la tolérance au risque de la Société, tout en maintenant un équilibre risque/récompense approprié et en protégeant la position financière de la Société contre les événements susceptibles de nuire matériellement à sa solidité financière. L'équilibre entre risque et rendement est obtenu en identifiant correctement les risques, en alignant le risque avec la stratégie globale d'exploration et de développement, en diversifiant les risques, en atténuant par des contrôles préventifs et en transférant les risques à des tiers.

Juste valeur
La juste valeur d'un instrument financier à la reconnaissance initiale est le prix de transaction, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après la reconnaissance initiale, la juste valeur est déterminée par la direction en utilisant

les informations de marché disponibles ou d'autres méthodologies d'évaluation. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des passifs accrus, ainsi que des montants dus aux parties associées s'approche de leur montant comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments. Les titres négociables sont mesurés à la juste valeur en fonction des prix cotés sur les marchés actifs et sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. Aucun changement majeur ou significatif n'a eu un impact sur l'évaluation globale des risques de la Société au cours de l'année. Les objectifs et la stratégie de la Corporation pour le développement et la commercialisation des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que pour l'exploration et le développement minéraux restent inchangés. Les activités de la société l'exposent aux risques financiers suivants :

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne respectant pas une obligation.

L'exposition de la société au risque de crédit provient principalement de la trésorerie et des équivalents. L'exposition maximale au risque de crédit au 28 février 2026 était de 386 764 $ (28 février 2025 : $Nil), représentant la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de la société. La trésorerie et les équivalents sont conservés auprès des institutions financières canadiennes ayant une cote de crédit AA. Aucune disposition contre ces zones de risque de crédit n'a été reconnue dans ces états financiers.

Risque de marché
Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché, tels que les taux de change, les prix des matières premières, les taux d'intérêt et la liquidité. Voici une discussion sur les principales expositions de la société au risque de marché, et sur la manière dont ces expositions sont actuellement gérées :

Risque de change
Le risque monétaire est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Les actifs et passifs financiers de la Société ainsi que les coûts d'exploitation sont principalement libellés en dollars canadiens. La société a historiquement eu des opérations insignifiantes en dollars américains (« US »). La société ne dispose d'aucun programme de couverture du dollar américain en raison de son exposition minimale aux gains ou pertes financiers résultant des mouvements de change face au dollar canadien.

Risque de prix des matières premières
Les prix des matières premières, et en particulier les prix au comptant des matières premières, fluctuent et sont influencés par des facteurs indépendants du contrôle de la Société. Ce risque n'est pas applicable car la société n'est pas actuellement en production commerciale. Les prix au comptant actuels et futurs ont un impact significatif sur le sentiment du marché en faveur de l'investissement dans l'avancement de ses technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans ses projets d'exploration et de développement minieraux, et pourraient impacter la capacité de la société à lever des fonds propres pour ses besoins en fonds de roulement en cours.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt de la société est minime car il n'y a ni prêts en cours ni dettes portant intérêt. La société n'a à ce jour conclu aucun swap de taux d'intérêt ni aucun autre programme actif de gestion des taux d'intérêt.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que la société ne puisse pas honorer ses obligations financières au fur et à mesure de leur échéance. La société gère le risque de liquidité par la prévision et la budgétisation des flux de trésorerie, et en maintenant des ressources de trésorerie suffisantes pour remplir ses obligations. La société finance ses opérations par

des financements en capitaux propres, des programmes de financement gouvernemental et des initiatives stratégiques de financement. Les dettes financières de la société sont dues dans les douze mois suivant le 28 février 2026. En conséquence, les montants comptables des passifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière représentent une approximation raisonnable de leurs échéances contractuelles.

Les passifs de la société étaient de 215 353 $ au 28 février 2026 (28 février 2025 : 50 568 $) et incluent le découvert bancaire de $Nil au 28 février 2026 (28 février 2025 : 8 123 $), les comptes fournisseurs à payer sur le cours normal de 136 384 $ (28 février 2025 : 34 678 $), les passifs accumulés de 72 637 $ (28 février 2025 : $Nil), les taxes de vente à payer de $Nil au 28 février, 2026 (28 février 2025 : 373 $) ainsi que des charges sur la masse salariale et les salaires de 6 332 $ (28 février 2025 : 7 394 $).

Les montants ci-dessus reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, qui peuvent différer de la valeur comptable des passifs à la date de déclaration. Lorsque la contrepartie a le choix du moment où un montant est payé, la responsabilité a été incluse à la date la plus ancienne à laquelle le paiement peut être exigé. La Société estime que sa position de trésorerie lui fournit une liquidité suffisante pour répondre aux obligations à court terme de la Société, sous réserve de circonstances imprévues.

PASSIFS CONTINGENTS

Les lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement régissent les opérations de la Société. Les conséquences environnementales ne sont pas facilement identifiables, ni en termes de résultats, ni d'impacts, ni de date d'expiration. Actuellement, et à la connaissance de sa direction, la Société est conforme aux lois et réglementations en vigueur.

DONNÉES D'ACTIONS EN COURS

Au 28 février 2026, la société comptait un total de 36 549 992 (28 février 2025 : 26 549 992) actions ordinaires en circulation, 1 925 000 (28 février 2025 : N/A) en circulation à un prix moyen d'exercice de 0,23 $ par action (28 février 2025 : N/D), et 2 040 000 bons d'achat et 72 000 bons de courtage exerçables entre 0,375 $ et 0,42 $ et à expiration en mai 2026 (28 février, 2025 : N/D). Des détails supplémentaires sont disponibles dans les notes 7 et 12 des états financiers pour l'exercice clos le 28 février 2026.

ÉVÉNEMENT ULTÉRIEUR

Après le 28 février 2026, 2 040 000 bons d'achat exercables à 0,375 $ par action et 72 000 bons de courtage exerçables à 0,42 $ par action ont expiré sans exercice en mai 2026. Aucune action ordinaire n'a été émise et aucun produit n'a été reçu par la société en lien avec l'expiration de ces bons de soutenance. Les montants correspondants dans la réserve des bons de souscription ont été transférés au déficit.